Informations de base

2000/2160(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
La constitutionnalisation des traités **Subject** 8.30 Traités en général	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFCO Affaires constitutionnelles	DUHAMEL Olivier (PSE)	06/07/2000

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
JURI Juridique et marché intérieur	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	13/09/2000

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
08/09/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/10/2000	Vote en commission		Résumé
11/10/2000	Dépôt du rapport de la commission	A5-0289/2000	
24/10/2000	Débat en plénière		
25/10/2000	Décision du Parlement	T5-0466/2000	Résumé
25/10/2000	Fin de la procédure au Parlement		
12/07/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2000/2160(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée

Dossier de la commission	AFCO/5/13597

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	**Commission**	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0289/2000 JO C 197 12.07.2001, p. 0008	11/10/2000	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0466/2000 JO C 197 12.07.2001, p. 0111-0186	25/10/2000	Résumé

La constitutionnalisation des traités

2000/2160(INI) - 25/10/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté à la majorité de 395 voix pour, 105 contre et 42 abstentions, le rapport de M. Olivier DUHAMEL (PSE, F). Le Parlement se prononce en faveur d'une constitution pour l'Europe qui présenterait le double avantage d'offrir aux citoyens européens un texte de référence et de procéder à l'indispensable simplification des normes qui régissent les institutions européennes. Il propose que le processus constitutionnel soit lancé lors du Conseil européen de Nice en décembre 2000. Dans l'ensemble, le Parlement a suivi l'avis de sa commission des affaires constitutionnelles (se reporter au résumé précédent).